



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Mai à vélo : un mois et plus pour fêter et adopter le vélo !

Publié le 29 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous aimez faire du vélo, et vous souhaitez le découvrir dans toutes ses formes ? Avec la 1^{re} édition de *Mai à vélo* qui se tiendra du 1^{er} mai au 30 juin 2021, partout en France, vous pouvez participer à des événements variés (loisir, sport, tourisme...) pour fêter et promouvoir la pratique du vélo. Vous pouvez aussi créer un événement en tant qu'organisation, association, club ou entreprise. Quand, où et comment participer ? Le point avec *Service-Public.fr*.

De quoi s'agit il ?

Initié par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des Sports, et regroupant un collectif d'institutions nationales du monde du vélo, *Mai à vélo* est une démarche fédératrice et festive qui a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre, à travers tous types d'événements.

Comment participer ?

Vous pouvez participer à un événement ou bien proposer un événement.

- Pour participer à un événement, consultez la [plateforme maiavelo.fr](https://www.maiavelo.fr/nos-evenements/?date=&type=&city=paris&target=&difficulty=&practice=) (<https://www.maiavelo.fr/nos-evenements/?date=&type=&city=paris&target=&difficulty=&practice=>). Vous pouvez trouver l'événement qui vous correspond le mieux en faisant une recherche par ville, par thème, par public (enfants, famille, seniors, sportifs), par niveau de difficulté et par type de pratique (BMX, ville, route, VTT, piste...).
- Pour proposer et [enregistrer un événement](https://www.maiavelo.fr/creer-un-evenement/) (<https://www.maiavelo.fr/creer-un-evenement/>) sur la plateforme, il faut être une organisation publique ou privée, un club de vélo, une association d'usagers, une association de personnes indépendantes ou une entreprise. Vous pouvez vous unir avec et entre associations locales afin de vous coordonner et de proposer une immersion complète incluant plusieurs animations. Votre événement doit respecter deux conditions :
 - être gratuit et ne pas avoir de visée commerciale ;
 - être accessible à tous, et si ce n'est pas le cas, vous devrez en préciser le niveau de difficulté.

Exemple :

700 événements partout en France sont déjà recensés sur la [plateforme](https://www.maiavelo.fr/) (<https://www.maiavelo.fr/>) : week-end à vélo, parcours découverte, atelier d'auto-réparation, atelier pédagogique (sensibilisation à la sécurité, à la prévention routière), parcours de maîtrise du vélo (remise en selle), atelier vélo-école, bourse aux vélos...

Quand ?

La première édition se tiendra du 1^{er} mai au 30 juin 2021. Initialement prévue pour une durée d'un mois, cette édition a été exceptionnellement prolongée en raison de la crise sanitaire.

Et aussi

- Circuler à vélo : tout ce que vous devez savoir (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14331>)
- Vélo : quelles aides à l'achat ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14091>)
- Vidéo : tous les accessoires qu'il faut à vélo (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14315>)
- Vélo : quels sont les équipements obligatoires ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13392>)

Pour en savoir plus

- Mai à vélo : guide pratique (PDF - 6.3 MB) (<https://www.maiavelo.fr/wp-content/uploads/sites/3/2021/02/GUIDE-PRATIQUE-MAI-A-VELO.pdf>)
Ministère chargé des sports
- Plan vélo : des mesures concrètes pour faciliter l'usage du vélo (<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-velo-des-mesures-concretes-faciliter-lusage-du-velo>)
Ministère chargé de l'environnement
- Participez à la toute 1^{ère} édition de "Mai à vélo" ! (<https://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?article9797>)
Ministère chargé de l'éducation

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires

- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0